

1 - CHARTE DU RANDONNEUR

Ami (e) randonneur (euse)

Tu as décidé d'adhérer à un club de randonneurs , ce qui implique de randonner en groupe . Il est évident que tu dois en respecter les règles . Voici une liste de consignes à lire attentivement .

Pour toute randonnée , tu dois avoir obligatoirement :

Des chaussures de randonnée en bon état , montantes de préférence . (Pense à vérifier de temps en temps la semelle , car c'est comme les pneus , ça s'use !!!)

Un vêtement de pluie .

Un vêtement chaud , pense suivant la saison , aux lunettes de soleil , aux gants , au bonnet

De l'eau en quantité suffisante , il est conseillé 2 litres pour une journée .

Ta pharmacie personnelle .

Pendant la randonnée , tu dois respecter les consignes de l'animateur .

C'est lui qui décide du parcours .

Tu ne dois en aucun cas le perdre de vue

Tu ne dois en aucun cas quitter le groupe

Tu ne dois en aucun cas quitter le sentier . Si tu dois le faire pour satisfaire un besoin naturel , pose ton sac au bord du chemin , ainsi le " serre-file " sera prévenu et t'attendra .

Veille à ne pas laisser trop d'espace entre les marcheurs , si le rythme est trop rapide , informes en l'animateur . Tache d'avoir toujours un oeil sur la personne ou le groupe qui te précède , pour être informé du changement de direction , ainsi que sur les personnes qui te suivent afin de savoir s'il n'y a pas de problèmes . Si malgré toutes ces consignes tu te perds , reste sur place ou reviens à la dernière balise , il sera facile à l'animateur de revenir sur ses pas et de te retrouver .

Si une personne se trouve en difficulté au cours de la randonnée , tout le groupe doit se montrer solidaire , et attendre qu'on ait trouvé une solution à son problème . Il est interdit de l'abandonner et de rentrer seul .

Respecte l'environnement

Tu as le devoir de protéger la nature , n'oublie pas d'emporter tes déchets en cas de pique-nique . Ne prends pas de raccourci , suis le sentier . Evite de cueillir les fleurs .

La traversée d'une route :

Elle doit se faire groupée , obligatoirement , ce qui suppose d'attendre tout le groupe ainsi que l'ordre de l'animateur .

Si les marcheurs sont obligés de suivre une route , ils doivent être bien groupés et circuler en file indienne , à droite ou à gauche suivant la dangerosité de l'endroit . C'est l'animateur qui jugera .

La traversée d'une passerelle :

Il est fortement conseillé de ne pas se trouver à plusieurs sur celle-ci , elle peut être endommagée par les intempéries , bien qu'il n'y ait aucun signe visible .

Il est interdit de cueillir des fruits ou toute autre récolte sur le trajet .

Les chiens ne sont pas admis .

Les enfants mineurs doivent être accompagnés .

Rencontre avec les autres usagers de l'espace :

Nous ne sommes pas les seuls utilisateurs de l'espace naturel , il faut se montrer respectueux de ceux qui y pratiquent un autre sport (vélo , moto , quad , ...)

Rencontre avec les chasseurs , en train d'effectuer une battue , il faut absolument se regrouper pour traverser cet espace .

Inscriptions aux séjours et week-ends : Si tu t'inscris à un séjour ou week - end organisé par le club et que tu te désistes , le remboursement du montant déjà versé à l'inscription ne pourra s'effectuer que dans la mesure où les prestataires ne factureront pas leur service .

Bonnes Randonnées